

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 24 JUIL 2016

**CM2016/06/09 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MARNE VIVE
CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR LA GEMAPI**

DATE DE LA CONVOCATION : 16 JUIN 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président,
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS : Dominique Adenot, Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton, Françoise Baud, Jacques Baudrier (jusqu'à 9h45 pouvoir à Raphaëlle Primet), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin (jusqu'à 10h28 pouvoir à Christian Cambon), David Belliard, Zacharia Ben Amar, Éric Berdoati, Jean-Didier Berger (jusqu'à 10h55), Sylvain Berrios, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h55), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Espéronnier, Michel Bourgain, Philippe Bouyssou, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h37 pouvoir à Danièle Prémel), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane, Christian Cambon, Vincent Capo-Canellas, Gilles Carrez, Éric Cesari, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau, Jean Noël Chevreau, Yves Contassot (jusqu'à 10h55 pouvoir à Michel Bourgain), Gérard Cosme, Jérôme Coumet, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Philippe Dallier, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de), Marie-Pierre La Gontrie (de), Grégoire La Roncière (de) (jusqu'à 10h51), Stéphane De Paoli, Christian Demuynck (jusqu'à 11h48 pouvoir à Hervé Gicquel), Patrick Douet, Carole Draï, Christian Dupuy (jusqu'à 11h33 pouvoir à Claude Goasguen), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet (jusqu'à 10h55), Yvan Femel, Rémi Féraud, Léa Filoche, Michel Fourcade (jusqu'à 9h58 pouvoir à Corinne Valls), Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 10h43), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 10h48 pouvoir à Virginie Michel-Paulsen), Jean-Michel Genestier, Sylvie Gerinte (jusqu'à 11h20 pouvoir à Hervé Chevreau), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Daniel Guiraud, Didier Guillaume, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h40 pouvoir à Thierry Hodent), Sakina Hamid, Eric Héléard, Michel Herbillon, Anne Hidalgo, Frédéric Hocquard, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry (jusqu'à 11h19), Halima Jemni, Bruno Julliard, Philippe Juvin, Jean-Claude Kennedy, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 10h04), Laurent Lafon (jusqu'à 10h22), Philippe Laurent (jusqu'à 11h25), Franck Le Bohellec, Jean Yves Le Bouillonnet, Patrice Leclerc, Françoise Lecoufle (jusqu'à 11h09), Catherine Lécuyer, Eric Lejoindre, Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 12h00 pouvoir à Mao Peninou), Xavier Lemoine (jusqu'à 11h15 pouvoir à Patrice Calmégane), Michel Leprêtre (jusqu'à 11h30), Marie-Pierre

Limoge (jusqu'à 11h15 pouvoir à Laurent Vastel), Séverine Maroun, Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin (jusqu'à 11h33 pouvoir à Stéphane De Paoli), Éric Mehlhorn, Virginie Michel-Paulsen , Jean-Louis Missika, Joëlle Morel, Georges Mothron, Gauthier Mougín (jusqu'à 11h05), Rémi Muzeau (jusqu'à 10h26 pouvoir à Yves Révillon), Christophe Najdovski, Jean-Charles Nègre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Philippe Pemezec (jusqu'à 10h55), Mao Peninou, Carine Petit, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet (jusqu'à 11h55), Robin Reda, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 11h55), André Santini, Gilles Savry, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant (jusqu'à 10h55), Sylvie Simon-Deck, Anne Souyris (jusqu'à 11h39 pouvoir à David Belliard), Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Anne Tachène (jusqu'à 10h24), Sylvine Thomassin (jusqu'à 10h55), Yves Thoreau, Patricia Tordjman, Ludovic Toro, Corinne Valls, Laurent Vastel, François Vauglin, Pauline Véron, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Manuel Aeschlimann (pouvoir à Claire Mayoly-Florentin) , Sylvie Altman (pouvoir à Patrick Jarry) ,Christiane Barody-Weiss (pouvoir à Denis BADRE),Jacqueline Belhomme (pouvoir à Marie-Hélène Amiable) , Jacques-Alain Benisti (pouvoir à Jean-Pierre Spilbauer), Ian Brossat (pouvoir à Nicolas Bonnet-Oulaldj) , Patrice Bessac (pouvoir à Jean-Charles Nègre), Laurent Cathala (pouvoir à Sylvie Simon-Deck) , Raymond Charresson (pouvoir à Laurent Rivoire), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir à Jean-Paul Faure-Soulet), Tony Di Martino (pouvoir à Olivier Klein), Corentin Duprey (pouvoir à Michel Fourcade) , Stéphane Gatignon (pouvoir à Séverine Maroun), Jean-Jacques Giannesini (pouvoir à Nathalie Kosciusko-Morizet) , Eric Grillon (pouvoir à Sakina Hamid), Jean-Jacques Guillet (pouvoir à Grégoire La Roncière (de)) , Jean François Lamour (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Christine Lavarde-Boëda (pouvoir à Gauthier Mougín), François Le Clec'h (pouvoir à Bernard Gauducheau), Jacques Mahéas (pouvoir à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir à Ludovic Toro) , Didier Paillard (pouvoir à Patrick Braouezec) , Eric Schlegel (pouvoir à Christian Demuynck) , Jean-Pierre Schosteck (pouvoir à Jean-Didier Berger) , Georges Siffredi (pouvoir à Eric Cesari), Michel Teulet (pouvoir à Ivan Itkzovitch), Georges Urlacher (pouvoir à Sylvie Gerinte) , Martine Valleton (pouvoir à Philippe Dallier, Sophie Vally (pouvoir à Pascal Beaudet), Alain Vedere (pouvoir à Antoine Guisepponne), Alexandre Vesperini (pouvoir à Nathalie Fanfant), Jean-Marie Vilain (pouvoir à Philippe Laurent).

ETAIENT ABSENTS : François Asensi, Pierre-Christophe Baguet, Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud , Jean-Didier Berthault, Alain-Bernard Boulanger, Jean-Jacques Bridey, Luc Carvounas, Régis Charbonnier, Stéphanie Daumin, Marielle Sarnez (de), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Olivier Dosne, Didier Douset, Vincent Franchi, Afaf Gabelotaud, Emmanuel Grégoire, Gérard Guille, François Haab, Marie-Laure Harel, Vincent Jeanbrun, Carine Juste, Bertrand Kern, Marie Kennedy, Jean-Christophe Lagarde, Hervé Marseille, Brigitte Marsigny, Fadila Mehal, Thierry Meignen, Jean-Loup Metton, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Azzedine Taïbi , Dominique Versini.

RAPPORTEUR : Daniel GUIRAUD, Vice-Président

Les inondations de juin 2016 ont démontré l'importance de la gestion des crues, de la prévention des inondations et de la gestion de crise. La nécessité d'adapter et de coordonner les moyens non seulement à l'échelle métropolitaine mais à l'échelle des bassins versants apparaît très clairement aujourd'hui.

La Métropole du Grand Paris se verra compétente en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) au plus tard le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'une compétence créée par la loi MAPTAM de 2014, jusqu'à présent prise en charge par une multitude d'acteurs et avec des niveaux d'intervention variés (en matière de thématiques, d'échelles d'intervention, de niveaux de responsabilités, de moyens).

Le législateur a souhaité uniformiser la prise en charge de ces enjeux en attribuant cette compétence GEMAPI à un maître d'ouvrage unique. Cette attribution de compétence a également pour objectif de pallier les défauts de maîtrises d'ouvrage locales.

Toutefois, la mise en œuvre pratique de la compétence « GEMAPI » est à ce jour à préciser et à décliner en tenant compte des spécificités techniques territoriales et des modes de gouvernance en place.

Le cadre d'intervention précis, à l'échelle de la Métropole, est donc à définir, notamment l'identification et la caractérisation des ouvrages (notamment destinés à la prévention des inondations) ainsi que les moyens et les niveaux de responsabilités inhérents.

Les enjeux liés aux fleuves et rivières sur la Métropole du Grand Paris sont aussi nombreux et complexes, qu'ils sont primordiaux pour nos territoires.

La gestion des rivières et du fleuve a d'ailleurs fait l'objet, depuis de nombreuses années, d'initiatives et plusieurs structures interviennent déjà, en tout ou partie, sur ces aspects.

La prise de compétence GEMAPI par la Métropole, ainsi que la réorganisation territoriale à l'œuvre actuellement, implique donc nécessairement qu'élus et institutionnels partagent leurs attentes et leurs visions à l'échelle du territoire métropolitain pour faire en sorte que les projets avancent et que les visions convergent dans l'intérêt, in fine, de nos rivières et des citoyens qui les fréquentent, les utilisent et en subissent parfois les risques associés.

C'est la raison pour laquelle, la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec le Syndicat Marne Vive et la Préfecture de région Île-de-France, organise un colloque intitulé :

« GEMAPI : Enjeux et gouvernance

Comment gérer, demain, nos rivières sur le territoire de la Métropole du Grand Paris ? »

Les jeudi 7 et vendredi 8 juillet à Saint-Maur-des-Fossés.

Ce colloque a pour objectif de réunir les acteurs de la politique de l'eau dans le but de dresser un panorama des enjeux techniques et de gouvernance liés aux rivières à l'échelle de la MGP :

- Vers une gestion globale et cohérente des risques liés aux inondations ;
- Pour une amélioration de la biodiversité de nos rivières et du fleuve ;
- Des usages autour de nos rivières et du fleuve en milieu urbain ;
- La qualité de l'eau de nos rivières et du fleuve au centre des enjeux.

Ces temps d'échanges constituent l'opportunité de partager les enjeux de demain pour nos rivières et sont nécessaires à la Métropole pour débiter le travail que la loi lui confère. Ils ont également vocation à encourager les débats entre les principaux acteurs et à faire émerger des propositions concrètes de travail en commun, adaptées au territoire très spécifique de la Métropole, sur les thématiques d'inondations, de biodiversité, de qualité de l'eau et d'usages.

L'organisation commune de ce colloque nécessite une convention de partenariat qui définisse la répartition de la prise en charge financière des dépenses.

Pour un coût global de l'ordre de 100 000€, le syndicat Marne Vive participera à hauteur de 50%, soit 50 000€ dont 16 000€ de subventions de l'Agence de l'Eau.

Ainsi, il vous est proposé que la métropole du Grand Paris contribue pour un montant forfaitaire fixé à 50 000€.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5219-1
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de partenariat avec le syndicat Marne Vive concernant l'organisation du colloque sur la compétence GEMAPI, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Président à la signer

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur le budget, où les crédits nécessaires sont disponibles.

ADOpte A LA MAJORITE : 147 votes POUR, 11 CONTRE, 2 ABSTENTION.

Le Président de la métropole du Grand Paris

A large, stylized blue ink signature of Patrick Ollier, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre